

Commande publique : nouveaux seuils européens applicables au 1er janvier 2026

Écrit le 15/01/2026

Les règlements délégués de la Commission européenne fixant les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et aux contrats de concession à compter du 1er janvier 2026 ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne du 23 octobre 2025. Un règlement délégué propre aux marchés de défense et de sécurité a été adopté ultérieurement et publié au Journal officiel de l'Union européenne du 2 décembre 2025.

Les seuils révisés sont en légère baisse (entre 2 et 2,5 %) par rapport à ceux applicables en 2024-2025 :

Les seuils révisés sont en légère baisse (entre 2 et 2,5 %) par rapport à ceux applicables en 2024-2025 :

Les seuils pour les marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux passent de 143 000 euros HT (période 2024-2025) à 140 000 euros HT (période 2026-2027).

Les seuils pour les marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs passent de 221 000 euros HT (période 2024-2025) à 216 000 euros HT (période 2026-2027).

Les seuils pour les marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices passent de 443 000 euros HT (période 2024-2025) à 432 000 euros HT (période 2026-2027).

Les seuils pour les marchés de travaux et contrats de concession passent de 5 538 000 euros HT (période 2024-2025) à 5 404 000 euros HT (période 2026-2027).

Un nouvel avis relatif aux seuils de procédure a été publié au *Journal officiel* du 13 janvier 2026. Il vient remplacer l'avis précédemment publié au *Journal officiel* afin de prendre en compte la modification ultérieure des seuils afférents aux marchés de défense et de sécurité et est annexé au code de la commande publique.